



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOGECAP

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024
SOGECAP
Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 PARIS-LA-DEFENSE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

SOGECAP

Tour D2 - 17 bis place des Reflets - 92919 PARIS-LA-DEFENSE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société SOGECAP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOGECAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit, du contrôle interne et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.



Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des provisions pour sinistres survenus et non déclarés en Prévoyance

(Cf. notes 2.1.1.11 et note 13 des annexes aux comptes annuels)

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Au 31 décembre 2024, un montant de M€ 1 919 est comptabilisé au titre des provisions pour sinistres à payer dans les comptes annuels de la société, à hauteur respectivement de M€ 1 558 en provisions pour sinistres (vie) et de M€ 361 en provisions pour sinistres (non-vie).</p> <p>Ce solde comprend une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés au titre des garanties de prévoyance collective et individuelle.</p> <p>Cette estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés correspond à une évaluation complémentaire de la provision de gestion déterminée « tête par tête » en respect des principes comptables de suffisance et de prudence des provisions techniques, pour le règlement intégral des engagements techniques de SOGECAP.</p>	<p>Dans le cadre de notre approche d'audit pour répondre à ce risque, nous avons évalué l'environnement de contrôle interne lié :</p> <ul style="list-style-type: none">• à la gestion des sinistres qui inclut le règlement des prestations et l'évaluation des provisions « tête par tête » (prévoyance) ;• au processus de détermination de la charge à l'ultime qui comprend la provision de gestion « tête par tête » complétée du coût des sinistres survenus et non déclarés (hypothèses, jugements, données, méthodes, respect des principes et méthodes comptables applicables) ;• aux systèmes d'information supportant le traitement des données techniques et leur alimentation en comptabilité, avec l'aide de nos propres spécialistes en système d'information



Comme indiqué dans la note 2.1.1.11 au paragraphe « *Provisions pour sinistres à payer* » de l'annexe aux comptes annuels de la société, les provisions tête par tête sont complétées d'une estimation du coût des sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement et de projection de sinistres qui intègre différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables issus de la mise en œuvre pour les principaux produits de méthodes de type *chain ladder* et d'un intervalle de confiance déterminé à l'aide de la méthode Bootstrap sur la base des résidus issus du modèle de Mack.

En raison du poids significatif de ces provisions dans les comptes et de l'importance des jugements d'experts exercés (en nombre et en impact) ainsi que de la variété et complexité des méthodes actuarielles mises en œuvre sur ces segments, nous avons considéré que l'évaluation des provisions pour sinistres survenus et non déclarés en Prévoyance constituait un point clé de l'audit.

Nous avons réalisé des procédures de rapprochement visant à tester la fiabilité des données servant de base aux estimations.

Nos travaux, réalisés en collaboration avec nos spécialistes en actuariat, ont également consisté à apprécier la pertinence des méthodes statistiques et des paramètres actuariels utilisés ainsi que la pertinence des hypothèses retenues au regard des pratiques de marché, du contexte économique et financier propre à la société.

Nous avons par ailleurs procédé à un recalcul indépendant des provisions pour sinistres à payer sur les garanties arrêt de travail (de type invalidité et incapacité) et décès pour les principaux produits commercialisés par la société et avons déterminé une fourchette d'estimation attendue propre à chaque garantie pour nous permettre de fonder notre jugement professionnel et notre appréciation quant à l'estimation comptabilisée par la société.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations communiquées dans l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de France Assureurs du 29 mai 2017.



Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOGECAP par votre assemblée générale du 21 mai 2024 pour les cabinets KPMG SA et PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2024, les cabinets KPMG SA et PricewaterhouseCoopers Audit étaient dans leur première année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit, du contrôle interne et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SOGECAP



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit, du contrôle interne et des risques

Nous remettons au comité d'audit, du contrôle interne et des risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, du contrôle interne et des risques figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit, du contrôle interne et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit, du contrôle interne et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes,

Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Neuilly-sur-Seine, le 30 avril 2025

KPMG SA

PricewaterhouseCoopers Audit

Marianne PAULIAN
Directeur Associée

Marine BARDON
Associée

COMPTES ANNUELS

Bilan, Hors Bilan & Comptes de Résultat

Exercice clos au 31 décembre 2024



BILAN ACTIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS INCORPORELS	82 274	82 275
PLACEMENTS :	98 795 796	95 273 150
Terrains et constructions	4 270 586	4 264 466
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	5 337 181	4 118 030
Autres placements	89 116 172	86 819 501
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	71 857	71 153
PLACEMENTS REPRESENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFERENTES AUX CONTRATS EN U.C	39 825 799	35 189 053
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES :	239 592	198 393
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	9 365	7 219
Provisions d'assurance vie	18 454	19 972
Provisions pour sinistres (vie)	40 749	30 023
Provisions pour sinistres (non-vie)	68 962	67 654
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	35 230	24 713
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	73	37
Provisions d'égalisation	92	93
Autres provisions techniques (vie)	0	0
Autres provisions techniques (non-vie)	1 097	806
Provisions techniques des contrats en U.C	65 570	47 876
CREANCES :	824 903	516 954
Créances nées d'opérations d'assurance directe :		
-Primes restant à émettre	20 903	29 934
-Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	141 570	107 337
Créances nées d'opérations de réassurance	39 744	52 018
Autres créances :		
-Personnel	24	37
-Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	3 136	2 579
-Débiteurs divers	619 526	325 049
Capital appelé non versé	0	0
AUTRES ACTIFS :	317 253	339 454
Actifs corporels d'exploitation	2 902	2 953
Comptes courants et caisse	314 351	336 501
Actions propres		
COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :	2 086 070	2 059 256
Intérêts et loyers acquis non échus	922 537	816 291
Frais d'acquisition reportés	33 247	38 820
Autres comptes de régularisation	1 130 286	1 204 145
DIFFERENCE DE CONVERSION	0	0
TOTAL DE L'ACTIF	142 171 687	133 658 534

BILAN PASSIF

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES	2 661 965	3 046 145
Capital social	1 263 556	1 263 556
Primes liées au capital social	254 936	254 936
Réserves de réévaluation	0	0
Autres réserves	340 456	446 873
Report à nouveau	341 919	781 914
Résultat de l'exercice	461 098	298 866
PASSIFS SUBORDONNES	2 194 136	2 200 448
PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES :	82 934 085	78 343 949
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	67 590	76 808
Provisions d'assurance vie	76 927 969	71 993 371
Provisions pour sinistres (vie)	1 558 025	1 511 310
Provisions pour sinistres (non-vie)	360 547	325 156
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)	3 994 941	4 412 992
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	6 866	5 747
Provisions pour égalisation	2 547	2 505
Autres provisions techniques (vie)	11 634	12 436
Autres provisions techniques (non-vie)	3 967	3 624
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN U.C	39 804 152	35 170 003
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	41 602	37 557
DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES	122 919	104 661
AUTRES DETTES :	12 612 227	12 957 731
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	134 143	122 905
Dettes nées d'opérations de réassurance	71 906	100 696
Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
Dettes envers établissements de crédit		
Autres dettes :		
- Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
- Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	11 263 111	11 220 995
- Personnel	44 084	38 705
- Etat, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	110 405	178 108
- Créanciers divers	988 578	1 296 322
COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	1 800 601	1 798 040
DIFFERENCE DE CONVERSION	0	0
TOTAL DU PASSIF	142 171 687	133 658 534

RESULTAT TECHNIQUE VIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRIMES	16 040 506	-95 043	15 945 462	11 106 582
PRODUITS DES PLACEMENTS :	3 986 812	0	3 986 812	3 513 631
Revenus des placements	3 304 551	0	3 304 551	3 086 851
Autres produits des placements	173 900	0	173 900	172 829
Profits provenant de la réalisation de placements	508 361	0	508 361	253 951
AJUSTEMENTS A C A V (plus-values)	2 405 153	0	2 405 153	2 921 437
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	480 960	0	480 960	405 708
CHARGES DES SINISTRES :	-10 361 177	19 258	-10 341 919	-11 849 215
Prestations et frais payés	-10 322 174	8 531	-10 313 643	-11 930 881
Charges des provisions pour sinistres	-39 003	10 726	-28 277	81 666
CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES :	-7 249 539	16 175	-7 233 364	-1 501 442
Provisions d'assurance vie	-3 697 419	-1 518	-3 698 937	2 122 367
Provisions sur contrats en unité de compte	-3 552 880	17 694	-3 535 186	-3 611 852
Autres provisions techniques	760	-1	-759	-11 956
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	-1 949 060	23 506	-1 925 553	-1 517 340
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :	-1 203 314	40 504	-1 162 810	-1 075 634
Frais d'acquisition	-429 987	0	-429 987	-393 866
Frais d'administration	-773 327	0	-773 327	-718 304
Commissions reçues des réassureurs	0	40 504	40 504	36 536
CHARGES DES PLACEMENTS :	-1 091 969	0	-1 091 969	-1 079 125
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	-582 000	0	-582 000	-456 801
Autres charges des placements	-410 202	0	-410 202	-420 714
Pertes provenant de la réalisation de placements	-99 767	0	-99 767	-201 610
AJUSTEMENTS A C A V (moins-values)	-569 932	0	-569 932	-469 251
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-547	0	-547	1 062
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	487 893	4 400	492 293	456 413

RESULTAT TECHNIQUE NON-VIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Opérations Brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRIMES ACQUISES :	270 122	-29 196	240 926	244 100
Primes	260 763	-31 342	229 421	229 033
Variation des primes non acquises	9 359	2 146	11 505	15 067
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	8 511	0	8 511	7 051
AUTRES PRODUITS TECHNIQUES	705	0	705	827
CHARGES DES SINISTRES :	-142 726	11 781	-130 945	-145 305
Prestations et frais payés	-107 282	10 473	-96 809	-88 429
Charges des provisions pour sinistres	-35 444	1 308	-34 136	-56 876
CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-342	291	-52	9 519
PARTICIPATIONS AUX RESULTATS	-6 164	72	-6 092	-4 445
FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION :	-121 213	12 929	-108 284	-117 759
Frais d'acquisition	-110 900	0	-110 900	-110 398
Frais d'administration	-10 313	0	-10 313	-17 620
Commissions reçues des réassureurs	0	12 929	12 929	10 263
AUTRES CHARGES TECHNIQUES	-48	0	-48	-44
VARIATION DE LA PROVISION POUR EGALISATION	0	0	0	0
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	-8 844	4 123	-4 721	-6 054

RESULTAT NON TECHNIQUE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON-VIE	-4 721	-6 054
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE	492 293	456 413
PRODUITS DES PLACEMENTS :	254 911	214 363
Revenus des placements	169 163	213 282
Autres produits des placements	74 412	7 483
Profits provenant de la réalisation de placements	11 336	-6 402
PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUES	0	0
CHARGES DES PLACEMENTS :	-198 044	-251 146
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-114 143	-104 513
Autres charges des placements	-66 247	-139 923
Pertes provenant de la réalisation des placements	-17 654	-6 710
PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFERES	-8 511	-7 051
AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES	8 921	-2 613
AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES	-36 945	-29 452
RESULTAT EXCEPTIONNEL :	-69	-1 940
Produits exceptionnels	358	339
Charges exceptionnelles	-427	-2 279
PARTICIPATION DES SALARIES	-4 662	-10 352
IMPOT SUR LES BENEFICES	-51 517	-63 301
Résultat de l'exercice	461 098	298 866

TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES

<i>En milliers d'euros</i>	2024	2023
ENGAGEMENTS RECUS	25 271 124	31 508 457
ENGAGEMENTS DONNES	-46 244 500	-46 019 038
Avals, cautions et garanties de crédits donnés	-2 806 919	-1 835 659
Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
Autres engagements sur titres ou revenus		
Autres engagements donnés	-43 437 581	-44 183 379
VALEURS RECUES EN NANTISSEMENT DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES	79 020	140 595
VALEURS REMISES PAR DES ORGANISMES REASSURES AVEC CAUTION SOLIDAIRE OU AVEC SUBSTITUTION		
VALEURS APPARTENANT A DES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE		
AUTRES VALEURS DETENUES POUR COMPTE DE TIERS		

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Bilan, Hors Bilan & Comptes de Résultat

Exercice clos au 31 décembre 2024



SOMMAIRE

1.	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	11
1.1	Faits marquants de l'exercice	11
1.2	Evolution du taux d'imposition	11
1.3	Evénements postérieurs à la clôture.....	12
2.	INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES.....	12
2.1	PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS	12
2.1.1	POSTES DU BILAN	12
2.1.1.1	Actifs incorporels	12
2.1.1.2	Terrains et constructions.....	12
2.1.1.3	Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	13
2.1.1.4	Autres placements	13
2.1.1.5	Placements représentatifs des contrats en unités de compte.....	15
2.1.1.6	Autres actifs	16
2.1.1.7	Frais d'acquisition reportés.....	16
2.1.1.8	Opérations de change	17
2.1.1.9	Réserve de capitalisation	17
2.1.1.10	Provisions techniques	17
2.1.2	POSTES DES COMPTES DE RESULTAT	20
2.1.2.1	Règle d'allocation des produits financiers nets	20
2.1.2.2	Frais généraux	21
2.1.3	HORS BILAN.....	21
2.1.4	IMPOTS DIFFERES.....	22
2.1.5	PARTICULARITE DE LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS D'ASSURANCE REALISEES DANS LE CADRE D'UN « PATRIMOINE D'AFFECTION »	22
2.2	DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.....	23
3.	notes sur les postes du bilan, hors bilan et des comptes de résultat	24
	Note 1 - Actifs Incorporels	24
	Note 2 - Terrains et constructions.....	25
	Note 3 - Placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation	26
	Note 4 - Placements	27
	Note 4.1 : Etat récapitulatif des placements.....	27
	Note 5 - Total des actifs en représentation des provisions techniques.....	28
	Note 6 - Instruments financiers à terme	28
	Note 7 - Créances et dettes ventilées selon leur durée	29
	Note 8 - Operations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation.....	29
	Note 9 - Comptes de régularisation actif et passif	30
	Note 10 - Actifs et passifs en devises	30
	Note 11 - Capitaux propres	32
	Note 12 - Passifs subordonnés.....	32
	Note 13 - Provisions techniques brutes de réassurance	32
	Note 14 - Provisions pour risques et charges	34
	Note 15 - Hors bilan.....	34
	Note 16 - Ventilation des primes brutes par zone géographique.....	36

Note 17 - Prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance	36
Note 18 - Ventilation des produits et charges des placements	36
Note 19 - Compte de résultat par catégorie ministérielle vie	37
Note 20 - Compte de résultat catégorie mixtes.....	38
Note 21 - Participation des assurés aux résultats.....	39
Note 22 - Variations des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance	39
Note 23 - Mouvements de portefeuille	40
Note 24 - Commissions afférentes aux opérations d'assurance directe.....	40
Note 25 - Charges de personnel.....	40
Note 26 - Produits et charges exceptionnels	40
Note 27 - Produits et charges non techniques	41
Note 28 - Impôts sur les bénéfices.....	42
4. Autres informations	42
4.1 Consolidation.....	42
4.2 Information sur le personnel et les dirigeants.	42
4.3 Honoraires des commissaires aux comptes.	43
4.4 Tableau des filiales et participations.....	44

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1.1 Faits marquants de l'exercice

Antarius

La fusion des réseaux du Crédit du Nord et Société Générale au 1^{er} janvier 2023 a entraîné l'intégration de cette nouvelle banque dans les systèmes d'informations de Sogecap et du groupe Sogecap. Cette fusion s'est traduite par une mise en run-off du portefeuille de contrats souscrits par Antarius, dont la clientèle se verra proposée les contrats Sogecap.

Dans la lignée de la fusion des réseaux Crédit du Nord et Société Générale, Société Générale Assurance prévoit de fusionner ses compagnies d'assurance Antarius et Sogecap en 2025. Ce projet est en cours d'instruction auprès de l'ACPR. Le dossier sera déposé au premier semestre 2025 pour instruction et retour en fin d'année. Si elle est approuvée, la fusion sera rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

Dans ce contexte, et du fait de la baisse mécanique de la valorisation de la société Antarius, une provision pour dépréciation durable des titres Antarius détenus par Sogecap est enregistrée dans les comptes sociaux à fin 2024 pour un montant de 196 M€.

Cession de la participation dans La Marocaine Vie

Dans le cadre du désengagement du groupe Société Générale au Maroc, Sogecap a procédé à la cession, au groupe Saham, de sa participation de 51% dans La Marocaine Vie. La transaction a été finalisée le 3 décembre 2024, pour un montant de 45 M€, générant une plus-value de cession de 24,1 M€ dans le résultat de l'exercice 2024.

Reezocar

Sogecap a également enregistré une provision pour dépréciation durable de 43M€ liée à situation économique de l'entité Reezocar dans laquelle elle détient 34% du capital.

Dettes subordonnées

Sogecap a procédé à l'émission sur le marché Euro MTF, d'un emprunt obligataire subordonné à durée déterminée (21 ans) d'un montant de 600 M€ le 3 octobre 2024. Cette obligation est reconnue comme élément de fonds propres de niveau 2 dans le cadre de Solvabilité 2.

A la suite de cette émission, Sogecap a procédé au remboursement anticipé de 5 emprunts subordonnés souscrits par Société Générale pour 609 M€. A l'issue de ces opérations, l'intégralité des passifs subordonnés de Sogecap sont placés auprès d'investisseurs externes.

1.2 Evolution du taux d'imposition

Sogecap utilise, pour l'exercice 2024, le taux normal de 25% (hors contribution sociale) pour calculer les impôts exigibles.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire en fonction de la nature de l'activité (courante et non récurrente) et des échéanciers prévisionnels.

1.3 Evénements postérieurs à la clôture

Nous n'avons connaissance d'aucun autre événement significatif survenu depuis la date de clôture de l'exercice et qui nécessiterait un ajustement des états financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

2. INFORMATIONS SUR LE CHOIX DES METHODES UTILISEES

2.1 PRINCIPES ET MODES D'EVALUATION RETENUS

Les principes et modes d'évaluation retenus sont ceux définis par le règlement ANC 2015-11 du 26 novembre 2015, intégrant les modifications subséquentes. A défaut de dispositions spécifiques prévues au présent règlement, les dispositions du règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement n° 2018-01 du 20 avril 2018 relatif au plan comptable général sont applicables conformément à l'art 112-1 du règlement ANC n°2015-11 modifié par le règlement ANC n°2023-04 du 8 novembre 2023.

Les références aux articles du Code des assurances mentionnées dans ce document sont celles en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des sociétés d'assurance ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations.

2.1.1 POSTES DU BILAN

2.1.1.1 Actifs incorporels

Ce poste comprend les logiciels, amortis sur 4 ou 5 ans en mode linéaire ainsi que le fonds de commerce résultant de l'apport partiel d'actif de Sogénal acquis en 1996 et intégralement amorti. Pour certains logiciels internes spécifiques, la durée d'amortissement peut être étendue à 10 ou 11 ans.

2.1.1.2 Terrains et constructions

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et impôts inclus et augmentés des coûts des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composants sur les durées suivantes :

✓ Gros œuvre	45 ans
✓ Façade et toiture	35 ans
✓ Ascenseur	25 ans
✓ Electricité	25 ans
✓ Groupe électrogène	30 ans
✓ Climatisation	20 ans
✓ Câblage technique	15 ans
✓ Autre installation technique	15 ans
✓ Agencement	10 ans

Les immeubles font l'objet d'une provision lorsqu'il y a lieu de constater une dépréciation à caractère durable. La dépréciation d'un immeuble est présumée durable si sa valeur d'expertise est inférieure à sa valeur nette comptable de plus de 20% à la date de clôture.

Au 31 décembre 2024, la provision pour dépréciation durable sur les immeubles s'élève à 4,18 M€.

La valeur de réalisation des immeubles figurant dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement.

2.1.1.3 Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Ces placements sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

2.1.1.4 Autres placements

Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)

Les titres relevant de l'article R.343-9 du Code des assurances sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est amortie de manière actuarielle et comptabilisée en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont enregistrées, conformément à l'article R.343-9 du Code des assurances et aux dispositions du Livre I - Titre II du règlement ANC n° 2015-11 (articles 121-1 et suivants), à leur prix d'acquisition, net des revenus courus de la date du dernier détachement à la date de l'achat. Les titres classés dans cette catégorie sont négociés sur un marché reconnu et/ou émis ou garantis par un état membre de l'OCDE. Ils sont remboursables à une date définie et bénéficient d'une garantie de remboursement au terme.

En application de l'article 122-1 du règlement ANC n° 2015-11, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (surcote / décote) est rapportée au résultat, selon un calcul actuariel, sur

la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement, à partir du taux de rendement actuariel constate lors de l'acquisition. La part amortie est enregistrée au bilan à l'actif (décote) ou au passif (surcote) dans les comptes de régularisation.

Conformément aux articles 123-1 jusque 123-5, les moins-values latentes (résultant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation) font l'objet d'une provision pour risque de défaut dès lors qu'il est avéré que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts et/ou remboursement du capital).

Au 31 décembre 2024, il n'y a pas de provision pour dépréciation liée à un risque de crédit avéré.

Autres titres de placements (actions et titres assimilés)

Conformément à l'article R343-10 (ex R332-20) du Code des assurances, les autres titres de placement sont inscrits au bilan sur la base du prix d'acquisition hors frais d'acquisition.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu variable correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les plus et moins-values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti) et sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

En termes de dépréciation d'un actif (évaluation effectuée ligne à ligne), l'article 123-10 du règlement ANC (Autorité des Normes Comptables) 2015-11 précise que « les actions françaises dont la moins-value latente calculée par rapport à sa valeur comptable est supérieure à 20% est présumée durablement dépréciée. Lorsque les marchés sont très volatils, ce critère est porté de 20% à 30% ».

Comme les exercices précédents, un seuil de 20% sur une période de six mois consécutifs a été retenu compte tenu de la volatilité limitée constatée sur le portefeuille d'actifs au cours de l'exercice 2024.

Les actions et autres titres assimilés font l'objet d'une provision dès lors qu'ils présentent une dépréciation à caractère durable. En cas de dépréciation, la provision est calculée en référence à sa valeur de réalisation ou à une valeur recouvrable.

La revue des actifs est réalisée en fonction de la valeur recouvrable des valeurs mobilières et immeubles concernés qui dépend de l'horizon de détention envisagé. La valeur recouvrable est déterminée par une approche prospective multicritère fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés pour apprécier les perspectives de rentabilité de chaque ligne de titres.

Ce risque de crédit est apprécié en fonction de l'intention et de la capacité de l'entreprise de détenir les titres jusqu'à leur maturité conformément au Règlement ANC n°2015-11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurance.

Selon les estimations réalisées par Sogecap, les valeurs recouvrables des titres autres que les titres de participation situés en deçà du seuil de 20%, évaluées en capitalisant, sur leurs durées de détention prévues, leurs valeurs de marché actuelles au taux sans risque majoré d'une prime de risque prudente,

sont inférieurs à leurs prix d'acquisition. Au 31 décembre 2024, la provision pour dépréciation des titres s'élève à 432,2 M€.

Pour les titres de participation, une approche selon la méthode des cash-flows futurs actualisés est retenue pour déterminer la valeur de recouvrement. Au 31 décembre 2024, la provision pour dépréciation des titres de participation s'élève à 269,23 M€.

Instruments financiers à terme

Les règles de comptabilisation des instruments financiers à terme (IFT) applicables aux entreprises régies par le code des assurances à compter du 1^{er} janvier 2003 sont définies par le règlement du CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002, complété par l'avis du CNC n° 2004-04 du 25 mars 2004.

Les principes de comptabilisation applicables aux IFT dépendent de l'objectif de l'opération au sein de la stratégie poursuivie (stratégie d'investissement/désinvestissement ou de rendement).

Stratégie d'investissement ou de désinvestissement :

Ces stratégies ont pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu. Au cours de la vie de l'IFT, les primes ou flux intermédiaires sont enregistrés en compte de régularisation actif ou passif. Au dénouement de la stratégie, les pertes ou profits réalisés sur les IFT font partie intégrante du prix d'achat ou du prix de vente.

Stratégie de rendement :

Une stratégie qui n'a pas pour objectif de fixer la valeur d'un investissement futur ou d'un désinvestissement prévu est une stratégie de rendement.

L'effet de la stratégie est lissé au cours de sa durée de vie et ne modifie pas la comptabilisation des actifs ou passifs concernés par la stratégie. Les charges et les produits relatifs aux IFT qu'ils aient été perçus ou réglés ou qu'ils soient latents sont inscrits au compte de résultat de façon échelonnée sur la durée de la stratégie, en tenant compte du rendement effectif de l'IFT.

Les couvertures mises en place, dûment approuvées par le Conseil d'administration, figurent en engagements reçus pour leur montant nominal. Il s'agit d'opérations traitées sur les marchés de gré à gré couvrant les placements existants ou à venir :

- ✓ couverture d'actifs obligataires à taux fixe par des contrats de Cap, visant à modifier le rendement des actifs couverts à la hausse des taux,
- ✓ couverture d'actifs obligataires à taux fixe ou taux variable par des contrats de Swap, visant à transformer la rémunération de ces actifs,
- ✓ les swaptions et les swaps forward couvrent des investissements potentiels face à des engagements sur des flux futurs.

2.1.1.5 Placements représentatifs des contrats en unités de compte

Les placements représentatifs des contrats libellés en unité de comptes font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R343-13 du code des assurances. Cette évaluation est destinée à compenser l'évolution corrélative des engagements techniques.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits/ charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

2.1.1.6 Autres actifs

Les actifs corporels d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements annuels en mode linéaire sur les durées suivantes :

- ✓ Autre matériel : 4 ans
- ✓ Mobilier : 10 ans

2.1.1.7 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés présentés à l'actif du bilan correspondent essentiellement aux opérations liées à l'assurance non-vie.

Frais d'acquisition reportés non-vie

En assurance non-vie, les frais d'acquisition reportés (FAR) représentent la fraction non imputable à l'exercice des frais d'acquisition des contrats constatés en charges de l'exercice.

Le montant reporté est calculé contrat par contrat ou sur la base de méthodes statistiques, dans les mêmes conditions et selon les mêmes méthodes que la provision pour primes non acquises. Il ne peut faire l'objet d'une augmentation ultérieure.

Conformément à l'article 151-1 du Règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015, le montant reporté est amorti linéairement sur la durée restant à courir entre la date de l'inventaire et la fin de la période d'imputation des frais, et au maximum sur cinq exercices ; il est amorti en totalité en cas de résiliation anticipée, d'annulation ou de transfert du contrat.

Ces frais d'acquisition reportés non-vie sont pour majeure partie, relatifs à des contrats emprunteurs commercialisés par les succursales de Sogecap à l'international. Ils correspondent uniquement aux commissions non acquises, leur amortissement étant effectué selon la même méthode que celle retenue pour le report des primes non acquises.

Frais d'acquisition reportés vie

En assurance vie, les frais d'acquisition reportés (FAR) sont les frais d'acquisition à reporter en fonction de la durée d'émergence des primes périodiques des contrats.

Le montant maximum reporté est égal à l'écart entre :

- Le montant des provisions mathématiques zillmériées
- Le montant des provisions mathématiques qui seraient à inscrire si les chargements d'acquisitions n'étaient pas pris en compte dans les engagements des assurés (provisions mathématiques non zillmériées).

Il ne peut pas dépasser 5% de la provision mathématique non-zillmériée.

Dans le cas particulier de Sogecap, les frais d'acquisition des garanties Vie des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition.

2.1.1.8 Opérations de change

Les opérations de change sont comptabilisées conformément aux dispositions réglementaires (CRC N°2007-07).

Les opérations générant une position de change dite « opérationnelle » concernent les autres opérations en devises. Ces éléments opérationnels représentent des expositions en devises assumées par l'entreprise dans son exploitation courante, à court ou moyen terme, donc soumis à la volatilité des cours de change.

2.1.1.9 Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation est « destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de l'entreprise et à la diminution de leur revenu » (art. R 343-3, al. 3°). Elle fait partie des capitaux propres et est enregistrée au poste « Autres réserves » dans le compte 10645 « Réserve de capitalisation ».

Cette réserve est constituée par dotation au compte de résultat, lors des ventes ou conversions des valeurs mobilières amortissables R 343-9 (à l'exception des obligations à taux variable), générant des plus-values. Cette réserve est reprise par résultat dans les mêmes circonstances, lorsque des moins-values sont réalisées dans les limites de son montant.

Pour le besoin de l'établissement des comptes auxiliaires des cantons du PERP et du PER, les réserves de capitalisation des cantons ne figurent pas dans la ligne « Autres réserves » du passif du bilan mais dans la ligne « Autres provisions techniques vie ».

2.1.1.10 Provisions techniques

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif. Elles doivent être suffisantes pour le règlement intégral des engagements pris par Sogecap vis-à-vis de ses assurés, souscripteurs, bénéficiaires de contrats et de ses entreprises réassurées.

Provisions pour primes non acquises

Les provisions pour primes non acquises à la date de l'inventaire sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition reportés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique ; les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie sont classées sous la rubrique provisions d'assurance vie.

Provisions d'assurance vie des contrats en euros

Les provisions d'assurance vie des contrats en euros comprennent les provisions mathématiques, la provision de gestion, la provision pour garantie plancher et les provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie définies ci-dessus.

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés. Pour des contrats faisant intervenir une table de survie ou de mortalité, les montants des provisions mathématiques incluent une estimation des frais futurs de gestion qui seront supportés par l'assureur pendant la période de couverture au-delà de la durée de paiement des primes ou de la date du prélèvement du capital constitutif ; l'estimation de ces frais est

égale au montant des chargements de gestion prévus dans les conditions tarifaires de la prime ou du capital constitutif et destinés à couvrir les frais de gestion.

Provision Globale de Gestion

La provision globale de gestion, prévue par les articles R343-3-4° du Code des assurances et n°142-6 du Règlement ANC n°2015-11, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

Provision Garantie Plancher

La provision pour garantie plancher couvre le risque de reverser en cas de décès, ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP, un montant au minimum égal aux primes versées par l'assuré.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

Provisions pour sinistres à payer

En assurance vie les provisions pour sinistres à payer correspondent aux capitaux échus, décès, rachats, transformations en rentes survenus et non encore réglés à la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour sinistres à payer sont également constituées au titre des garanties prévoyance couvrant :

- l'incapacité et l'invalidité (catégories ministérielles dommages corporels individuels (20) et dommages corporels collectifs (21) sur le périmètre non-vie présentées en note 20 ;
- le décès sur les contrats individuels et collectifs (catégories ministérielles temporaire décès sur l'assurance individuelle (3) et en cas de décès sur les contrats collectifs (6) sur le périmètre vie présentées en note 19).

Ces garanties prévoyance sont principalement commercialisées au titre de l'assurance des emprunteurs et de la garantie obsèques.

Les provisions pour sinistres à payer sur les garanties prévoyance sont composées des provisions tête par tête qui sont calculées sur :

- l'incapacité et l'invalidité (arrêt de travail) à partir des tables réglementaires du BCAC de maintien en incapacité, de passage d'incapacité en invalidité et de maintien en invalidité telles que communiquées dans le règlement comptable ANC 2015-11 mis à jour en 2020. S'agissant de quatre contrats d'assurance de groupe (assurance emprunteur) souscrits par les réseaux SG et CDN (établissements de crédit), Sogecap a appliqué un coefficient d'abattement sur la table de passage d'incapacité en invalidité sur la base de son expérience sur ces produits comme le permet l'art. 143-12 du règlement comptable ANC 2015-11. Les provisions de prestations sont calculées en utilisant le taux technique réglementaire déterminé sur la base de 75% de la moyenne des taux TME sur les 24 derniers mois.
- la garantie décès, à partir du capital restant dû à la date du décès sur l'assurance emprunteurs et à partir du capital garanti à la date du décès sur l'assurance obsèques.

Ces provisions tête par tête sont complétées d'une estimation, déterminée statistiquement, du coût des sinistres survenus et non déclarés, et de projections de sinistres qui intègrent différents scénarios dont des scénarios pessimistes et défavorables. Ces derniers sont issus de la mise en œuvre, pour les principaux produits, de méthodes de type Chain-ladder et d'un intervalle de confiance déterminé à l'aide de la méthode Bootstrap sur la base des résidus issus du modèle de Mack.

Provisions pour participations aux bénéfices

Ces provisions représentent les participations aux bénéfices attribuées aux assurés, mais non encore incorporées dans les prestations, provisions pour sinistres ou provisions mathématiques.

Elles sont déterminées pour respecter les trois contraintes suivantes :

- ✓ une dotation minimale prévue par le code des assurances (90 % des bénéfices techniques et 85 % des bénéfices financiers pondérés doivent être distribués dans les huit ans) ;
- ✓ l'application des clauses contractuelles (revalorisations produit par produit) ;
- ✓ une provision pour participations aux bénéfices suffisante pour couvrir les revalorisations décidées.

Provision pour aléas financiers

Cette provision, définie par l'article R 343-3 al. 5°, du Code des Assurances, a pour objet de compenser la baisse de rendement des actifs représentatifs des engagements de l'assureur sur les contrats autres que ceux dont les garanties sont exprimées en unités de compte conformément aux dispositions de l'article 142-8 du règlement n° 2015-11 de l'Autorité des Normes Comptables et les provisions à l'inventaire.

Aucune provision pour aléas financiers n'a été constituée au 31 décembre 2024.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Selon l'article R 343-5 du code des assurances (Créé par décret n°2015-513 du 7 mai 2015 - art. 9), la provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R 343-10 à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Une moins-value latente nette globale est constatée lorsque la valeur nette comptable de ces placements est supérieure à la valeur globale de ces mêmes placements évalués de la manière suivante :

a) Pour les valeurs mobilières cotées et les titres cotés mentionnés au a de l'article R. 343-11, la valeur retenue est le cours moyen calculé sur les trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier cours coté avant cette date ;

b) Pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement mentionnés au c) de l'article R. 343-11, la valeur retenue est la moyenne des prix de rachat publiés au cours des trente derniers jours précédant le jour de l'inventaire ou, à défaut, le dernier prix de rachat publié avant cette date ;

c) Pour les autres actifs, leur valeur est évaluée selon les règles prévues à l'article R. 343-11.

En cas de moins-value latente nette des placements mentionnés à l'article R 343-10, une dotation à la PRE est effectuée, pour le montant total de la moins-value latente à la date de clôture, lorsque l'entreprise, avant dotation à la PRE, ne satisfait pas à la représentation de ses engagements réglementés et ne couvre pas l'exigence minimale de marge de solvabilité. Dans le cas contraire, et sans que cela ne constitue une option, pour le tiers de la moins-value latente.

La charge constituée par la dotation à la provision pour risque d'exigibilité mentionnée à l'article R. 343-5 peut être étalée. Le report de charge consécutif à cet étalement ne peut toutefois pas conduire à ce que la charge totale relative au provisionnement de la moins-value latente globale soit supportée sur plus de huit exercices consécutifs, à compter de l'exercice où cette moins-value latente globale a été constatée.

Au 31 décembre 2024, les valeurs entrant dans le champ d'application de l'article R.343-10 du Code des Assurances pour cette provision sont en situation de plus-value latente globale nette.

Provision pour égalisation

Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès pour l'assurance vie (mentionnée au 8° alinéa de l'article R 343-3 du Code des Assurances) et contre les risques de dommages corporels pour l'assurance non-vie (mentionnée au 6° alinéa de l'article R 343-7 du Code des Assurances).

Provisions techniques des contrats en unités de compte :

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Ces provisions sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

Opérations de réassurance :

Les éléments des comptes non reçus des cédantes à la clôture sont estimés. Lorsque la société a connaissance d'une perte prévisible, celle-ci est provisionnée.

2.1.2 POSTES DES COMPTES DE RESULTAT

2.1.2.1 Règle d'allocation des produits financiers nets

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans le résultat technique vie, le résultat technique non-vie et le résultat non technique.

Sogecap dispose d'un portefeuille spécifique d'actifs en représentation des fonds propres de la compagnie. Les revenus de ce portefeuille constituent les montants de charges et de produits financiers affichés dans le compte de résultat non technique. La répartition des produits financiers entre l'activité vie et non-vie a été effectuée conformément à l'article 337-11 du Règlement ANC N°2015-11 du 26 novembre 2015.

2.1.2.2 Frais généraux

Conformément aux dispositions du plan comptable des entreprises d'assurance, les charges par nature sont reclassées par destination selon les méthodes suivantes :

- ✓ les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination sans application de clés de répartition forfaitaires,
- ✓ les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
- ✓ pour les frais d'acquisition : primes et affaires nouvelles en montant et nombre,
- ✓ pour les frais d'administration : encours moyens en nombre,
- ✓ pour les frais sur prestations : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
- ✓ pour les frais de gestion de placements : provisions techniques.

Engagements sociaux.

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle.

Pour les entités du périmètre de consolidation Sogecap, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'inflation IFC : 2,11%
- Taux d'actualisation IFC : 3.34 %
- Taux de croissance des salaires IFC (hors inflation) : 0,50%
- Taux de croissance des salaires IFC (avec inflation) : 2.61%

Ces engagements de retraite sont pour partie couverts à travers un contrat d'indemnité de fin de carrière qui a été externalisé. Un contrat « PER Entreprises » (ex-Article 83) a été mis en place en 2020 ; il s'agit de produits d'épargne retraite qui permettent aux salariés de se constituer un supplément de pension pour leur retraite. Les versements peuvent provenir du salarié et de l'employeur, et bénéficient d'avantages fiscaux. L'épargne accumulée est versée sous forme de rente au moment de la retraite.

2.1.3 HORS BILAN

L'entreprise a recensé les engagements reçus et donnés selon les dispositions en vigueur. Leur nature et leur montant sont précisés dans la note 15.

2.1.4 IMPOTS DIFFERES

Depuis le 1er janvier 1991, Sogecap est intégrée au groupe d'intégration fiscale dont la Société Générale est société mère. Des impôts différés sont comptabilisés dans les comptes sociaux.

Les impôts sur les bénéfices regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Une différence temporaire, source d'impôt différé, apparaît dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils sont calculés sur la base des éléments suivants :

- ✓ Décalage temporaire entre résultat comptable et résultat fiscal
- ✓ Déficit fiscal reportable
- ✓ Plus-values en sursis d'imposition

En cas de situation nette fiscale passive, les impôts différés sont systématiquement comptabilisés.

En revanche, en cas de situation nette fiscale active, un impôt différé n'est comptabilisé que lorsque la société anticipe des résultats fiscaux bénéficiaires suffisamment importants pour permettre de couvrir l'imposition différée.

Les impôts différés ont été calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire en fonction de la nature de l'activité (courante et non récurrente) et des échéanciers prévisionnels.

Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Pour l'exercice 2024, le taux normal de l'impôt en France appliqué est de 25% auquel s'ajoute une contribution sociale de 3,3%.

2.1.5 PARTICULARITE DE LA COMPTABILISATION DES OPERATIONS D'ASSURANCE REALISEES DANS LE CADRE D'UN « PATRIMOINE D'AFFECTATION »

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2015-11 du 26 novembre 2015 et 2023-04 du 8 novembre 2023 du Comité de la Réglementation Comptable, Sogecap a appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) et les contrats PER (Plan d'Epargne Retraite) :

- ✓ les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique ;
- ✓ les règles de FIFO sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie ;

- ✓ la réserve de capitalisation est calculée au niveau des cantons PERP et PER ; elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques et non dans les réserves incluses dans les capitaux propres ;
- ✓ les calculs de provisions pour aléas financiers et de provisions pour risques d'exigibilité sont effectués séparément pour les cantons PERP et PER ;
- ✓ les écritures de flux techniques relatives aux cantons PERP et PER sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie. Un détail des provisions techniques des cantons PERP et PER est fourni dans la note 13.

La loi n°2019-486 du 22 mai 2019 dite loi PACTE simplifie l'offre retraite en mettant en place un Plan d'Épargne Retraite (PER) et étend l'obligation de l'établissement d'une comptabilité auxiliaire du fonds en euros. Le canton PER de Sogecap a été créé au 31 décembre 2022.

2.2 DEROGATIONS AUX PRINCIPES GENERAUX DU PLAN COMPTABLE.

Aucune dérogation aux principes généraux du plan comptable n'a été réalisée.

3. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN, HORS BILAN ET DES COMPTES DE RESULTAT

Note 1 - Actifs Incorporels

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2024
Logiciels	274 055	47 654	20 728	300 981
Autres immobilisations incorporelles	24 129	0	0	24 129
TOTAL	298 184	47 654	20 728	325 110

Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements et provisions au 31/12/2023	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amortissements et provisions au 31/12/2024
Logiciels	191 780	26 928	0	218 708
Autres immobilisations incorporelles	24 129	0	0	24 129
TOTAL	215 909	26 928	0	242 837

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2024
Logiciels	82 275	82 274
Autres immobilisations incorporelles	0	0
TOTAL	82 275	82 274

Note 2 - Terrains et constructions

Valeurs brutes

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2023	Acquisitions de l'exercice	Cessions de l'exercice	Transferts de l'exercice	Valeurs brutes au 31/12/2024
Terrains d'exploitation	2 153				2 153
Immeubles d'exploitation	41 987				41 987
Terrains hors exploitation	234 312		105		234 207
Immeubles hors exploitation	402 847	162	950		402 059
Parts de SARL objet immobilier	108 575		7 098		101 477
Forêts	5 916				5 916
Immeubles en cours	877	1 993		162	2 708
Parts d'OPCI	755 882	43 009	693		798 197
Parts de SCI	2 990 459	126 837	84 982		3 032 314
TOTAL	4 543 007	172 001	93 828	162	4 621 018

Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amorts et prov. au 31/12/2023	Dotations sur l'exercice	Reprises sur l'exercice	Amorts et prov. au 31/12/2024
Terrains d'exploitation	0			0
Immeubles d'exploitation	28 661	1 576		30 236
Terrains hors exploitation	0			0
Immeubles hors exploitation	167 558	16 302	934	182 927
Parts de SARL objet immobilier	7 061		7 061	0
Forêts	0			0
Immeubles en cours	0			0
Parts d'OPCI	0			0
Parts de SCI	75 261	62 008		137 269
TOTAL	278 541	79 886	7 995	350 432

Valeurs nettes

(en milliers d'euros)	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2024
Terrains d'exploitation	2 153	2 153
Immeubles d'exploitation	13 326	11 751
Terrains hors exploitation	234 312	234 207
Immeubles hors exploitation	235 289	219 132
Parts de SARL objet immobilier	101 514	101 477
Forêts	5 916	5 916
Immeubles en cours	877	2 708
Parts d'OPCI	755 882	798 197
Parts de SCI	2 915 197	2 895 045
TOTAL	4 264 466	4 270 586

Détail des immeubles par composants

(en milliers d'euros)	Valeurs brutes au 31/12/2023	Amortissements et Provisions au 31/12/2023	Valeurs nettes au 31/12/2023	Valeurs brutes au 31/12/2024	Amortissements et Provisions au 31/12/2024	Valeurs nettes au 31/12/2024
Immeubles d'exploitation	41 987	28 661	13 326	41 987	30 236	11 751
Gros œuvre	7 828	5 724	2 104	7 828	5 898	1 930
Façade et toiture	3 258	2 937	321	3 258	3 010	248
Ascenseur	140	55	85	140	70	80
Electricité	5 832	2 971	2 861	5 832	3 143	2 689
Groupe électrogène	534	169	365	534	187	347
Climatisation	3 521	1 024	2 497	3 521	1 200	2 321
Câblage technique	1 977	1 179	798	1 977	1 260	717
Autre installation tech.	2 066	1 457	609	2 066	1 514	552
Agencements	16 830	13 144	3 687	16 830	13 964	2 867
Immeubles de placements	402 847	167 558	235 289	402 059	182 927	219 132
Gros œuvre	164 848	40 472	124 376	164 472	43 706	120 766
Façade et toiture	94 631	30 125	64 505	94 461	33 057	61 404
Ascenseur	11 307	4 757	6 550	11 254	5 233	6 021
Electricité	25 822	14 661	11 161	25 789	16 164	9 625
Climatisation	5 034	3 420	1 614	5 033	3 610	1 423
Câblage technique	14 320	8 881	5 439	14 286	9 671	4 615
Autre installation tech.	28 227	17 233	10 993	28 202	18 829	9 373
Agencements	58 658	48 008	10 650	58 562	52 657	5 905

Note 3 - Placements dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	Actions et autres titres à revenus variables	Obligations et bons	Prêts	Dépôts	Créances négociables	Total
Valeurs brutes au 31/12/2023	1 766 258	839 811	875 688	69 750	853 000	4 404 507
Transferts et mouvements d'entrée/sortie de l'exercice	61 649	1 783 442	270 668	-60 861	-853 000	1 201 898
Valeurs brutes au 31/12/2024	1 827 907	2 623 253	1 146 356	8 889	0	5 606 405
Provisions au 31/12/2024	269 224	0	0	0	0	269 224
Valeurs nettes au 31/12/2024	1 558 683	2 623 253	1 146 356	8 889	0	5 337 181

Note 4 - Placements

Note 4.1 : Etat récapitulatif des placements

Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes
1. Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	4 621 018	4 270 586	4 747 663	477 077
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	2 716 628	2 433 834	2 326 213	-107 621
3. Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	15 960 356	15 679 022	17 745 887	2 066 865
4. Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0	0
5. Obligations et autres titres à revenu fixe	75 800 919	74 457 628	72 707 584	-1 750 045
- Obligations et autres titres	75 159 945	74 227 563	72 298 293	-1 929 270
- IFT stratégie d'investissement ou désinvestissement	110 192	58 163	125 353	67 190
- Swaptions	110 192	58 163	138 224	80 061
- Forwards	0	0	-12 872	-12 872
- IFT stratégie de rendement	530 782	171 903	283 938	112 036
- Caps	671 719	229 076	109 630	-119 446
- Swaps	-140 937	-57 174	174 308	231 482
6. Prêts hypothécaires	4	4	4	0
7. Autres prêts et effets assimilés	1 171 694	1 171 694	1 171 694	0
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes	71 857	71 857	71 857	0
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèce et autres placements	8 889	8 889	8 889	0
10. Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	39 825 799	39 825 799	39 825 799	0
- Placements immobiliers	2 412 806	2 412 806	2 412 806	0
- Titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	840 904	840 904	840 904	0
- OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	0	0	0	0
- Autres OPCVM	28 733 424	28 733 424	28 733 424	0
- Obligations et autres titres à revenu fixe	7 838 665	7 838 665	7 838 665	0
11. Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0
- Stratégies d'investissement ou de désinvestissement	0	0	0	0
- Stratégies de rendement	0	0	0	0
12. Total des rubriques 1 à 11	140 177 164	137 919 314	138 605 590	686 277
- dont Total des IFT	640 974	230 066	409 291	179 225
- dont Total des Placements	139 536 190	137 689 248	138 196 299	507 052
a) dont :				
* Placements évalués selon l'article R343-9 et instruments financiers à terme rattachés	74 042 679	72 813 089	71 330 869	-1 482 220
- Décote non encore amortie	0	1 001 750	0	0
- Prime de remboursement non encore reprise	0	-914 767	0	0
* Placements évalués selon l'article R343-10 et instruments financiers à terme rattachés	26 308 686	25 280 425	27 448 922	2 168 497
* Placements évalués selon l'article R343-13 et instruments financiers à terme rattachés	39 825 799	39 825 799	39 825 799	0
* Placements évalués selon l'article R343-11	0	0	0	0
* Autres instruments financiers à terme	0	0	0	0
Total	140 177 164	137 919 314	138 605 590	686 277
Nature des placements (en milliers d'euros)	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins values latentes

b) dont :

* Valeurs affectables à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous	109 498 123	108 114 692	109 415 243	1 300 552
* Valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance ou couvrant les fonds de placement gérés	0	0	0	0
* Valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	12 154 864	12 150 505	11 708 710	-441 795
* Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation en France	4 509 362	4 469 670	4 521 478	51 808
* Autres affectations ou sans affectations	14 014 815	13 184 448	12 960 160	-224 288
Total	140 177 164	137 919 314	138 605 590	686 277

c) dont :

* Placements et instruments financiers à terme dans l'OCDE	140 140 320	137 882 470	138 568 746	686 277
* Placements et instruments financiers à terme hors OCDE	36 844	36 844	36 844	0
Total	140 177 164	137 919 314	138 605 590	686 277

Actifs affectables à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Nature des placements (en milliers euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1. Primes échues et non recouvrées	40 414	40 414	40 414
2. Intérêts courus et non échus	947 351	947 351	947 351
3. Dépôts et cautionnements	103	103	103
4. Autres immobilisations corporelles	0	0	0
5. Avoirs en banque et CCP	314 351	314 351	314 351
Total	1 302 219	1 302 219	1 302 219

Note 5 - Total des actifs en représentation des provisions techniques

Nature des placements (en milliers euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Plus ou moins valeurs latentes
Placements	140 177 164	137 919 314	138 605 590	686 277
Valeurs reçues en nantissement des réassureurs	79 020	79 020	79 020	-
Autres actifs	1 302 219	1 302 219	1 302 219	-
Total	141 558 403	139 300 553	139 986 829	686 277

Note 6 - Instruments financiers à terme

Les principes et méthodes comptables retenus pour la comptabilisation des opérations sur les instruments financiers à terme sont ceux définis par le règlement n°2002-09 du Comité de la Réglementation Comptable du 12 décembre 2002. La note 15 sur les engagements hors bilan fournit une information détaillée sur les instruments financiers à terme mis en place par la compagnie.

Les primes d'acquisition des swaptions sont décomposées en valeurs temps, amorties sur la durée de l'option en mode linéaire, et valeurs intrinsèques comptabilisées en charge dès l'acquisition. Les primes d'acquisition des caps sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

Le tableau suivant indique les montants de primes restant à amortir selon les échéances des instruments financiers.

(en milliers d'euros)	Charges constatées d'avance			Produits perçus d'avance	Charges à payer	Produits à recevoir
	Swaptions	Caps	Swaps	Swaps	Swaps	Swaps
Échéance à moins d'un an		2 898				
Échéance entre 1 an et 5 ans	58 163	63 326	98	5 245	-6 399	35 319
Échéance à plus de 5 ans		99 985	8	52 035	-13 304	9 197
Total comptes de régularisation	58 163	165 209	106	57 280	-19 702	44 516

Note 7 - Créances et dettes ventilées selon leur durée

CREANCES (en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Primes restant à émettre	20 903	20 903		
Créances assurance directe	144 772	132 462	9 380	2 930
Créances réassurance	39 744	39 744		
Autres créances ⁽¹⁾	629 980	621 876	8 104	
Provision pour dépréciation	-10 496		-7 295	-3 202
Total	824 903	814 986	10 189	-272

(1) Incluant les produits à recevoir

DETTES (en milliers d'euros)	Total	Part moins d'un an	Part à plus d'un an et moins de 5 ans	Part à plus de 5 ans
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	134 143	134 143		
Dettes nées d'opérations de réassurance	71 906	71 906		
Autres emprunts ⁽²⁾	13 452 335	11 258 199		2 194 136
Dépôts des locataires	4 912	878	1 456	2 578
Dettes envers les établissements publics et sociaux	110 405	110 405		
Autres dettes ⁽³⁾	1 032 662	1 032 662		
Total	14 806 363	12 608 193	1 456	2 196 714

(2) Incluant les passifs subordonnés

(3) Incluant les charges à payer

Note 8 - Opérations avec des entreprises liées ou ayant un lien de participation

(en milliers d'euros)	MONTANTS
ACTIFS	

Placements	5 337 181
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	25 277
Créances nées d'opérations d'assurance directe	130
Créances nées d'opérations de réassurance	33 916
Autres créances et débiteurs divers	330 643
Autres actifs	314 351
Comptes de régularisation actif	245 387

PASSIFS

Passifs subordonnés	0
Provisions techniques	10 651 803
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	15 478
Dettes nées d'opérations de réassurance	30 994
Autres dettes	8 545 028
Comptes de régularisation passif	146 880

Note 9 - Comptes de régularisation actif et passif
COMPTES DE REGULARISATION ACTIF
(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts et loyers acquis non échus	922 537	816 291
Frais d'acquisition reportés	33 247	38 820
Différence sur les prix de remboursement à percevoir & décote	634 997	584 289
Autres comptes de régularisation d'actif ⁽¹⁾	495 289	619 856

Total 2 086 070 2 059 256

(1) Incluant les charges comptabilisées pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF
(en milliers d'euros)

	31/12/2024	31/12/2023
Produits à répartir		
Amortissement des différences de prix de remboursement & surcote	1 570 731	1 502 162
Autres comptes de régularisation de passif ⁽²⁾	229 870	295 878

Total 1 800 601 1 798 040

(2) Incluant les produits comptabilisés pendant l'exercice concernant un exercice ultérieur

Note 10 - Actifs et passifs en devises

(en milliers d'euros)	Actifs par devises converties en €	Passifs par devises converties en €	Ecart de conversion
Euros et monnaies Zone EURO	140 792 829	140 792 829	
Franc Suisse CHF	2 381	2 381	

Couronne Tchèque CZK	28 730	28 730
Livre Sterling GBP	820 822	820 822
Yen JPY	0	0
Dirham Marocain MAD	5	5
Zloty PLN	28 116	28 116
Dollar des Etats-Unis	498 341	498 341
Rouble Russe RUB	25	25
Franc CFP XPF	438	438
Total	142 171 687	142 171 687

Note 11 - Capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital social	Prime d'émission	Réserve de capitalisation	Distribution de dividendes	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
Situation à la clôture 2023	1 263 556	254 936	423 668	0	23 206	781 914	298 866	3 046 145
Affectation du résultat 2023				539 984	-1 062	-439 995	-298 866	-199 939
AG du 21/05/2024								
AGO				199 939				199 939
Variations								
Résultat de l'exercice 2024							461 098	461 098
Autres mouvements			-105 354	-739 924				-845 278
Situation de clôture 2024	1 263 556	254 936	318 314	0	22 143	341 919	461 098	2 661 965

Au 31 décembre 2024, le capital social se compose de 37 163 415 actions (37 163 390 actions détenues par SG Financial Services Holding et 25 actions détenues par Société Générale) intégralement libérées et d'une valeur nominale de 34 euros chacune.

Note 12 - Passifs subordonnés

Les emprunts subordonnés se décomposent ainsi :

Souscription	Montant en millions d'euros	Durée	Taux
18/12/2014 FR0012383982	794	Indéterminée	4,125%
16/11/2023 FR001400M1X9	800	21 ans	6.50%
03/10/2024 FR001400SZ86	600	21 ans	5.00%
Total	2 194		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2024 s'est élevé à 107,7 millions d'euros.

Note 13 - Provisions techniques brutes de réassurance

Données globales de la compagnie

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour primes non acquises (non-vie)	67 590	76 808
Provisions d'assurance vie	76 927 969	71 993 371
- dont provision garantie plancher	863	1 498
- dont provision globale de gestion	50 109	30 442
Provisions pour sinistres (vie)	1 558 025	1 511 310
Provisions pour sinistres (non-vie)	360 547	325 156
Provisions pour participations aux bénéfices (vie)	3 994 941	4 412 992
Provisions pour participations aux bénéfices (non-vie)	6 866	5 747
Provisions pour aléas financiers		
Provisions pour risque d'exigibilité		
Provisions pour risque en cours (non-vie)	3 967	3 624
Provisions pour risque d'exigibilité restant à constater		
Réserve de capitalisation des PERP	1 164	1 096
Réserve de capitalisation des PER	10 470	11 340
Provisions pour égalisation (vie)	2 547	2 505
Provisions pour égalisation (non-vie)		
Provisions techniques des contrats en unités de compte		
- Provisions mathématiques	39 761 019	35 123 619
- Provisions pour participations aux bénéfices	43 134	46 384
Total	122 738 238	113 513 952

Dont Données relatives au PERP

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	606 065	612 371
Provisions mathématiques des rentes en service	167 839	162 912
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	228 093	235 126
Provisions techniques de diversification		
Provisions pour participations aux bénéfices	65 196	63 889
Réserve de capitalisation	1 164	1 096
Provision pour risque d'exigibilité		
Provisions tech. spéciales des opérations en unités de rentes		
Provisions pour sinistres vie	3 392	5 111
Total	1 071 749	1 080 507

Les montants détaillés ci-dessus représentent les provisions techniques du PERP inscrites dans les postes du passif Provisions techniques Brutes et Provisions techniques des contrats en U.C des comptes sociaux et incluent les Rentes en cours de constitution et en service pour un montant de 16 K€. Incrémentés de ces éléments, les provisions techniques du PERP dans le patrimoine d'affectation s'élèvent à 1 071 733 K€.

Dont Données relatives au PER

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Provisions mathématiques des rentes en cours de constitution	1 747 346	1 635 940
Provisions mathématiques des rentes en service	284 637	262 530
Provisions mathématiques des contrats en unités de comptes	1 388 989	967 492
Provisions techniques de diversification		
Provisions pour participations aux bénéfices	86 530	102 807
Réserve de capitalisation	10 470	11 340
Provision pour risque d'exigibilité		
Provisions tech. spéciales des opérations en unités de rentes		
Provisions pour sinistres vie	1 419	586
Total	3 519 389	2 980 696

Les montants détaillés ci-dessus représentent les provisions techniques du PER inscrites dans les postes du passif provisions techniques brutes et provisions techniques des contrats en U.C des comptes sociaux et incluent les Rentes en cours de constitution et en service pour un montant de -887 K€. Les provisions techniques du PER dans le patrimoine d'affectation s'élèvent à 3 518 502 K€.

Note 14 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Provisions pour risques placements		
Provisions pour risques divers	4 046	4 789
Provisions pour PER entreprises et indemnités de départs en retraite	8 567	7 077
Provisions charges d'exploitation	28 989	25 691
Provisions pour pertes de change		
Provisions pour autres charges		
Total	41 602	37 557

Note 15 - Hors bilan

Tableau des engagements reçus et donnés

(En milliers d'euros)	Engagements reçus	Engagements donnés
Engagements sur OPCVM		3 178 535
Engagements sur instruments financiers à terme	25 271 124	28 151 358
Engagements sur achats à terme		81 956
Engagements sur ventes à terme		
Engagements sur achats de titres		
Engagements sur cautions		
Engagements sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	79 020	
Engagements sur valeurs données en nantissement		14 832 651
Engagements sur fonds immobiliers		
Total	25 350 144	46 244 500

Détail des engagements reçus et donnés sur instruments financiers à terme

(En milliers d'euros)	Engagements reçus			Engagements donnés		
	Swaption	Cap	Swap	Swap	Cap	Collar
Catégories de stratégies						
* stratégie d'investissement	1 015 250.00					
* stratégie de rendement		22 053 000.00	2 089 387.66	2 080 728.33	22 053 000.00	3 399 995.00
Catégories de marchés						
* de gré à gré	1 015 250.00	22 053 000.00	2 089 387.66	2 080 728.33	22 053 000.00	3 399 995.00
* réglementé						
* assimilé						
Catégories d'IFT						
* taux d'intérêt	1 015 250.00	22 053 000.00	1 480 000.00	1 480 000.00	22 053 000.00	
* taux de change			609 387.66	600 728.33		
* actions						3 399 995.00
Catégories de contrat						
* contrats d'échange			2 089 387.66	2 080 728.33	22 053 000.00	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		22 053 000.00				
* contrat à terme						
* option	1 015 250.00					3 399 995.00
Durées résiduelles des stratégies						
* de 0 à 1 an	-	3 021 000.00	-	-	3 021 000.00	-
* de 1 à 5 ans	1 015 250.00	13 479 000.00	1 478 378.00	1 483 640.00	13 479 000.00	2 799 995.00
* plus de 5 ans	-	5 553 000.00	611 010.00	597 088.00	5 553 000.00	600 000.00

Détail des engagements reçus et donnés sur instruments financiers à terme (entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation)

(En milliers d'euros)	Engagements reçus			Engagements donnés		
	Swaption	Cap	Swap	Swap	Cap	Collar
Catégories de stratégies						
* stratégie d'investissement	331 000					
* stratégie de rendement		5 035 000	1 107 485	1 105 097	5 035 000	999 998
Catégories de marchés						
* de gré à gré	331 000	5 035 000	1 107 485	1 105 097	5 035 000	999 998
* réglementé						
* assimilé						
Catégories d'IFT						
* taux d'intérêt	331 000	5 035 000	631 000	631 000	5 035 000	
* taux de change			476 485	474 097		
* actions						999 998
Catégories de contrat						
* contrats d'échange			1 107 485	1 105 097	5 035 000	
* contrat de garantie de taux d'intérêt		5 035 000				
* contrat à terme						
* option	331 000					999 998
Durées résiduelles des stratégies						
* de 0 à 1 an	-	899 000	-	-	899 000	-
* de 1 à 5 ans	331 000	2 780 000	813 378	818 640	2 780 000	999 998
* plus de 5 ans	-	1 356 000	294 107	286 457	1 356 000	-

Note 16 - Ventilation des primes brutes par zone géographique

(en milliers d'euros)	2024		2023	
	Non Vie	Vie	Non Vie	Vie
France	219 558	15 882 515	219 231	11 059 531
Union Européenne (hors France)	40 015	64 680	41 348	78 501
Hors Union Européenne	1 190	93 011	835	61 556
Total	260 763	16 040 506	261 413	11 199 588

Les primes brutes hors Union Européenne concernent les activités en Nouvelle Calédonie et en Polynésie française.

Note 17 - Prestations et frais payés assurance vie nets de réassurance

(en milliers d'euros)	2024	2023
Sinistres survenus	3 265 013	3 391 238
Capitaux échus	248 393	282 481
Arrérages	53 474	51 962
Rachats	6 604 917	7 812 484
Intérêts techniques et participations aux bénéfices inclus dans les prestations payées	-13 159	- 4 963
Frais sur prestations	155 005	397 679
Total	10 313 643	11 930 881

Note 18 - Ventilation des produits et charges des placements

(en milliers d'euros)	2024	2023
Revenus des placements immobiliers	170 790	164 129
Revenus des autres placements	3 302 924	3 136 004
Autres revenus financiers (plus-values et autres produits)	768 009	427 861
Total (revenus des placements)	4 241 723	3 727 994
Frais financiers (Commissions, honoraires, intérêts et agios...)	696 143	561 314
Autres charges des placements (dotations et moins-values)	593 870	768 958
Total (frais financiers des placements)	1 290 013	1 330 271
Revenus financiers nets des placements	2 951 710	2 397 723

Note 20 - Compte de résultat catégorie mixtes

	AFFAIRES DIRECTES- France pour les assureurs				DOMM CORP	ACCEPTATIONS France pour les assureurs	DOMM CORP		DOMM CORP
	DOMMAGES CORPORELS INDIVIDUELS (cat. 20)		DOMMAGES CORPORELS COLLECTIFS (cat. 21)				TOTAL	SUCCURSALES	
	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	Santé (frais de soins)	Autres (dont Incap inval)	TOTAL GENERAL	LPS depuis la France		UE	HORS UE
	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes	Affaires directes			Affaires directes		
Primes nettes									
Primes et accessoires émis	26 370	38 347	18 140	144 247	227 105	3 338	0	50 862	281 304
Charges d'annulations	-105	-3 734	-73	-263	-4 175	0	0	-11 011	-15 186
Ristournes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes à émettre nettes clôture	204	0	2 157	6 517	8 879	-202	0	289	8 966
Primes à émettre nettes ouverture	-230	0	-2 738	-10 748	-13 715	-481	0	-124	-14 321
Sous-total primes nettes	26 239	34 613	17 487	139 754	218 093	2 655	0	40 015	260 763
Variation de provision pour primes non acquises									
Prov. primes non acquises clôture	-788	-11 870	-194	-236	-13 088	0	0	-54 502	-67 590
Prov. primes non acquises ouverture	1 476	11 727	219	216	13 637	0	0	63 312	76 949
Sous-total variation de provision pour primes non acquises	688	-143	24	-20	549	0	0	8 810	9 359
Sous total primes de l'exercice	26 927	34 470	17 511	139 733	218 642	2 655	0	48 825	270 122
Charge des prestations									
Sinistres payés	-15 991	-3 802	-13 256	-61 949	-94 998	-3 483	0	-4 189	-102 669
Versements period. de rentes payés	0	-121	0	0	-121	0	0	0	-121
Recours encaissés	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de gestion des sinistres	-169	-525	-512	-1 659	-2 865	0	0	-1 626	-4 491
Provisions pour sinistres clôture	-4 136	-42 638	-2 337	-300 600	-349 711	-1 313	0	-9 522	-360 547
Provisions pour sinistres ouverture	3 103	33 378	2 217	272 544	311 241	4 422	0	9 439	325 103
Prévisions de recours à enc. clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prévisions de recours à enc. ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour égalisation clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions pour égalisation ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres provisions techniques clôture	0	-434	0	-1 630	-2 065	-1 902	0	0	-3 967
Autres prov. techniques ouverture	0	335	0	1 405	1 740	1 884	0	0	3 624
Int. tech. inclus dans exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices incorporées exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux constitutifs de rente (sinistres)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaux constitutifs de rente (provisions de rentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total charge des prestations	-17 193	-13 807	-13 888	-91 890	-136 777	-392	0	-5 898	-143 068
Total solide de souscription	9 734	20 663	3 623	47 843	81 864	2 263	0	42 927	127 054
Charges d'acquisition et gestion nettes									
Frais d'acquisition	-6 510	-17 126	-2 274	-49 697	-75 606	-11	0	-35 283	-110 900
Frais admin.	-2 769	-1 250	-1 479	-3 553	-9 052	714	0	-1 976	-10 313
Aut. charges nettes de produits tech.	148	340	9	0	498	0	0	159	656
Subventions d'exploitation reçues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total charges d'acquisition et gestion nettes	-9 131	-18 036	-3 744	-53 250	-84 160	703	0	-37 100	-120 557
Solde financier									
Produits des placements alloués	0	0	0	8 526	8 526	0	0	-15	8 511
Dont revenus et autres produits de placements									
Dont profits et pertes provenant de la réalisation de placements									
Dont charges des placements alloués									
Dont frais externes et internes de gestion alloués									
Total solde financier	0	0	0	8 526	8 526	0	0	-15	8 511
Participation aux résultats									
Interests techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation aux bénéfices directement incorporée	0	-78	0	-2 377	-2 455	0	0	-2 590	-5 045
Dotation pour provision pour participation aux bénéfices	0	-16	0	-1 835	-1 850	0	0	731	-1 119
Total participation aux résultats	0	-94	0	-4 212	-4 306	0	0	-1 859	-6 164
Solde de réassurance									
Primes cédées aux réassureurs	0	-88	0	-26 891	-26 979	0	0	-4 363	-31 342
Part réass. dans prestations payées	0	0	0	10 193	10 193	0	0	279	10 473
Part réass. dans prov. tech. clôture	0	24	0	69 092	69 116	0	0	10 308	79 424
Part réass. dans prov. tech. ouvert.	0	-22	0	-67 620	-67 642	0	0	-8 038	-75 680
Part réass. dans part. aux bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	73	73
Commissions reçues des réassureurs	0	43	0	11 708	11 751	0	0	1 179	12 929
Total solde de réassurance	0	-43	0	-3 518	-3 561	0	0	-563	-4 123
Total résultat technique	603	2 491	-120	-4 610	-1 636	2 966	0	3 391	4 721
Hors-compte									
Prov. part. bénéf. et rist. clôture	0	-525	0	-4 490	-5 015	0	0	-1 851	-6 866
Prov. part. bénéf. et rist. ouverture	0	509	0	2 655	3 164	0	0	2 583	5 747
Part réass. prov. participation aux bénéfices et rist. clot.	0	0	0	0	0	0	0	73	73
Part réass. prov. participation aux bénéfices et rist. ouv.	0	0	0	0	0	0	0	-37	-37
Prov. pour risques croissants clôture	0	0	0	-1 630	-1 630	0	0	0	-1 630
Prov. pour risques croissants ouverture	0	0	0	1 405	1 405	0	0	0	1 405
Prov. mathématiques de rentes clôture	0	-434	0	0	-434	-1 902	0	0	-2 336
Prov. mathématiques de rentes ouverture	0	335	0	0	335	1 884	0	0	2 219
Prov. pour risques en cours clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prov. pour risques en cours ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prov. pour risque d'exigibilité clôture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prov. pour risque d'exigibilité ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Note 21 - Participation des assurés aux résultats

(en milliers d'euros)	2024	2023
Participation aux résultats totale		
Montant effectif de la participation aux résultats	1 955 224	1 538 575
*dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	2 375 407	2 323 707
*dont variation de la provision pour participation aux excédents	-420 183	-785 133
Participation aux résultats des contrats art A132-10		
Montant minimal de la participation aux résultats	966 911	858 541
Montant effectif de la participation aux résultats	1 586 724	1 273 528
*dont participation attribuée aux contrats (yc intérêts techniques)	2 027 936	1 980 571
*dont variation de la provision pour participation aux excédents	-441 212	-707 044

NB : Ces renseignements ne concernent ni les contrats en unités de compte, ni ceux du PERP et du PER et incluent les succursales de Sogecap.

Note 22 - Variations des provisions d'assurance vie (brutes de réassurance)

(en milliers d'euros)	Montants
Provisions d'assurance vie à l'ouverture au 01/01/2024	
- Entrées de capitaux constitutifs de rentes	
- Transferts	
- Arbitrages	-881 651
- Entrée de portefeuille	
- Provision PPNA acceptation -écart de change	40
- Charges des provisions d'assurance vie	3 696 885
- Intérêts techniques	129 684
- Participations aux bénéfices distribuées	1 851 289
- Provisions de mouvements de capitaux acceptés	
- Provisions d'entrée de PM acceptée	

Provisions d'assurance vie à la clôture au 31/12/2024	74 115 863
--	-------------------

NB : Ces renseignements ne concernent ni les contrats en unités de compte ni les provisions du patrimoine du PERP et du PER.

Note 23 - Mouvements de portefeuille

Les mouvements de portefeuille s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Entrées de portefeuille nettes de réassurance	-4 602	-29
Sorties de portefeuille nettes de réassurance	103 423	335 466
Total	98 821	355 437

Les montants d'entrées et de sorties de portefeuille de l'exercice s'élèvent respectivement à :

- 20,8 K€ comptabilisés dans la rubrique Primes
- 98 800 K€ comptabilisés dans la rubrique Prestations et frais payés

Ils ne concernent que des opérations non soumises à autorisation administrative.

Note 24 - Commissions afférentes aux opérations d'assurance directe

(en milliers d'euros)	2024	2023
Assurance vie		
- Sur acquisition	227 992	224 333
- Sur administration	548 788	490 693
Assurance non-vie		
- Sur acquisition	81 661	77 578
- Sur administration	7 291	13 370
Total	865 732	805 974

Note 25 - Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires	143 776	134 556
Charges sociales	66 945	59 811
Autres	27 353	16 137
Total	238 073	210 504

Note 26 - Produits et charges exceptionnels

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits cessions des éléments d'actifs	320	316
Reprise provision pour dépréciations exceptionnelles	0	0
Autres produits exceptionnels	39	23
Produits exceptionnels	359	339
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	16	20
Cotisations sociales exceptionnelles	0	2 249
Dotations aux provisions pour créances douteuses	384	0
Autres charges exceptionnelles	27	10
Charges exceptionnelles	427	2 279

Note 27 - Produits et charges non techniques

(en milliers d'euros)	2024	2023
Prestations de services	8 863	806
Utilisations ou reprises de provisions		
Autres produits non techniques	0	0
Variation des dotations à la provision pour risque d'exigibilité restant à constater		
Produits financiers non techniques	58	-3 420
Produits non techniques	8 921	-2 613
Dotations aux provisions		
Dotations aux amortissements		
Autres frais de gestion non techniques	36 945	29 452
Charges non techniques	36 945	29 452

Note 28 - Impôts sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	2024			2023		
	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total	Afférent à l'exercice	Sur exercices antérieurs	Total
* Afférents aux opérations ordinaires	66 150	-16 663	49 487	74 026	-19 962	54 064
* Afférents aux produits et charges exceptionnels						
* Variations d'impôt différé	-14 724	16 754	2 030	-3 158	12 394	9 237
Total	51 426	91	51 517	70 868	-7 567	63 301

Sogecap comptabilise un impôt différé dans ses comptes sociaux correspondant aux calculs d'impôts sur les différences temporaires.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 Consolidation

Sogecap appartient au groupe Société Générale dont le siège social est situé 29, Boulevard Haussmann Paris 9ème qui inclut dans sa consolidation les comptes de l'entreprise par intégration globale.

4.2 Information sur le personnel et les dirigeants.

L'effectif de la société au 31 décembre 2024 (y compris le personnel détaché du Groupe) a été le suivant :

	2024	2023
Non cadres	703	930
Cadres	1 628	1 535

En vertu du procès-verbal de la réunion du Comité des Nominations et des Rémunérations en date du 20 mars 2024, Sogecap a décidé d'octroyer une rémunération à Messieurs Benoît Ottenwaelter et Michel Lungart et à Madame Sylvie Remond pour l'exercice de leurs fonctions au sein des différents comités du Conseil et du Conseil de Sogecap lui-même au titre de l'exercice 2024 à hauteur de, respectivement, vingt-deux mille (22.000) euros, dix-huit mille (18.000) euros et douze mille (12.000) euros.

4.3 Honoraires des commissaires aux comptes.

Conformément aux dispositions du règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général, et homologué par arrêté du 26 décembre 2016, ces informations sont fournies dans les comptes consolidés du groupe SOGECAP.

Les services autres que la certification des comptes fournis au cours de l'exercice concernent principalement les diligences liées à la vérification d'informations portant sur la situation financière et les comptes de l'entité dans le cadre de l'émission d'emprunt subordonné mentionné dans les faits marquants (lettres de confort).

4.4 Tableau des filiales et participations

SOCIETES	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	Quote-part du capital détenu	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (KEUR)	Chiffre d'affaires HT (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change de clôture
ANTARIUS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2017	France	50%	514 060	104 917	403 896	901 170	67 705	102	-
ORADEA-VIE Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	66 704	43 080	66 704	1 566 091	8 072	-	-
SOGESSUR Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	33 825	151 596	223 314	993 850	41 953	-	-
SIGI HOLDING SIS Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs immobiliers	EUR	2016	France	100%	73 379	198 152	264 098	21 931	3 226	-	-
SOGELIFE Centre Etoile 11-13 Bld de la Foire L-1528 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	178 223	152 323	121 552	3 744 339	21 194	-	-
KOMERCNI POJISTOVNA Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque	Société d'assurance	CZK	2005	République Tchèque	51%	1 675 398	1 722 002	28 326	6 442 377	384 280	-	1 EUR = 25,185 CZK
LA MAROCAINE VIE 37 bd Moullay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	0%	-	-	-	-	-	-	1 EUR = 10,8508 MAD
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	73%	32 349	(2 509)	8 015	19 636	7 811	-	1 EUR = 4,9743 RON
BRD ASIGURARI DE VIATA SA Splaiul Independentei, nr.15, Bl.100,Tronson 1, Et.5, Sector 5, 050082, Bucuresti Roumanie	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	45 986	4 840	359 389	19 902	-	1 EUR = 4,9743 RON
New Primonial Holding 2 SAS 21 avenue Kleber, 75016 Paris	Courtage d'assurance	EUR	2019	France	18%	516 831	26 145	106 033	377 377	(59 078)	-	-
SGA Infrastructures Tour D2 - 17 bis, place des Reflets 92919 Paris la Défense Cedex	Acquisition et gestion d'actifs infrastructures	EUR	2021	France	100%	683 204	7 467	703 173	30 085	5 875	-	-
BG1.SA 35 Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg	Gestion immobilière et foncière	EUR	2020	Luxembourg	94%	58 706	34 481	131 784	12 554	5 989	-	-

NB : les montants indiqués inclus la part des minoritaires.